

## PANORAMA DE L'ACTU

**31 janvier 2023**

*Veille thématique sur l'actualité des familles réalisée avec le concours de l'URAF Grand Est*

---

### **LA UNE Réforme des retraites : [les questions que vous vous posez](#)**

#### **Que prévoit la réforme à ce stade ? (c'est-à-dire avant l'examen par le Parlement)**

Le [dossier de presse](#) du gouvernement, en date du 10 janvier 2023

#### **7241 amendements ont été déposés par les députés, que prévoient-ils ?**

Le dossier législatif les présente [tous ici](#).

#### **Quel est le calendrier de la réforme ?**

Le projet de loi a été déposé le 23 janvier à l'Assemblée nationale. Les députés NUPES et RN ont déposé deux motions référendaires dont l'une sera mise aux votes le 6 février. La Commission des Affaires sociales étudie le texte depuis ce 23 janvier ([audition du ministre Olivier Dussopt](#)) et la Commission des finances, qui examine le texte pour avis, a auditionné le 25 janvier Pierre Moscovici, premier président du Haut Conseil des finances publiques ([lien vidéo](#) de l'audition, et en pdf [l'Avis du HCFP](#)). Dans le cas (probable) du rejet de la motion référendaire, et conformément à l'article 47.1 de la Constitution (utilisé pour la première fois depuis 1958), si les députés n'adoptent pas le texte avant le 17 février, le gouvernement pourra transmettre son texte initial au Sénat, modifié des éventuels amendements des députés qu'il aura retenus. Le Sénat disposera alors de 15 jours pour le voter. En cas de désaccord entre les deux chambres, une commission mixte paritaire interviendra. Si elle échoue, le texte devra être examiné en nouvelle lecture. Si, le 26 mars 2023 (soit 50 jours après le 23 janvier), le Parlement n'a pas définitivement adopté le projet de loi, la Constitution permet au gouvernement, de prendre une ordonnance pour mettre en œuvre la réforme. Toujours selon l'article 47-1, le Conseil constitutionnel sera obligatoirement saisi (fin mars), et dispose d'un délai de 30 jours pour prendre sa décision.

#### **Le projet de loi peut-il être censuré par le Conseil constitutionnel ?**

[L'analyse d'Anne-Charlène Bezzina](#), politologue et constitutionnaliste.

#### **Quel est l'enjeu de ce projet de loi pour la politique familiale ?**

Cette réforme a une dimension familiale très forte non seulement car notre système de répartition repose sur un renouvellement de la population (or [le bilan démographique INSEE](#) confirme une chute de la fécondité continue depuis 10 ans), mais aussi avec le risque de moindre disponibilité des grands-parents auprès des parents de jeunes enfants. Et si une des clés de notre système de retraites se trouvait dans la politique familiale ? LR, dans l'opposition, comme le Modem dans la majorité présidentielle, plaident pour ne pas dissocier les deux sujets : lire [l'article France Info](#) et [le point de vue de l'Unaf \(communiqué de presse du 10 janvier 2023\)](#). Quant au Collectif InterAssociatif des Aidants familiaux (CIAAF), il demande d'aller plus loin pour les aidants ; il salue la création d'une assurance vieillesse spécifiquement dédiée aux aidants (AVA), mais demande son élargissement et une meilleure reconnaissance de l'implication des aidants dans le calcul de leur retraite ([communiqué du 25 janvier 2023](#)). On pourra lire également le [point de vue des Associations familiales catholiques](#), exprimé par Pascale Morinière ; et pour d'autres points de vue familiaux : [ceux du CNAFAL](#) (Familles Laïques), le 9 janvier 2023.



## LOGEMENT

### La Fondation Abbé Pierre présente son rapport annuel sur le logement

L'année 2022 a été marquée par une hausse des prix inédite depuis 30 ans. Les dépenses énergétiques sont insoutenables pour de nombreux ménages modestes qui doivent régulièrement choisir entre se chauffer, manger et se soigner convenablement, payer leur loyer. Dans ce contexte, alors que le logement occupe une place de plus en plus importante dans le développement de l'exclusion et des inégalités, la puissance publique et le gouvernement n'ont pas pris toute la mesure de l'enjeu, estime la Fondation Abbé Pierre. [Voir le rapport \(31/1/2023\)](#)

### La ségrégation spatiale

En quinze ans, la ségrégation entre les plus riches et les plus pauvres s'est accentuée dans la plupart des grandes villes françaises, observe l'Insee dans une [étude publiée le 11 janvier 2023](#). Sur 50 villes étudiées de plus de 150.000 habitants, l'indice de ségrégation (c'est-à-dire la séparation des habitants en fonction de leurs revenus) a augmenté dans 30 d'entre elles entre 2004 et 2019, relève l'institut qui a classé les habitants de ces agglomérations en fonction de leur catégorie de revenus, des 20% les plus riches aux 20% les plus pauvres. Cet indice dit de "Theil" ne s'atténue que dans une quinzaine de villes, comme Cannes, Amiens, **Strasbourg**, Grenoble, Valenciennes ou Marseille. [Lire l'article INSEE](#).

### La prolifération des locations de courte durée

La prolifération des locations de courte durée sur des plateformes comme Airbnb et Abritel est un fléau pour les villes touristiques et leurs habitants. Elle dérégule le droit locatif et raréfie l'offre de logements pour les résidents longue durée. A Paris, on comptait 20 000 locations saisonnières en 2011. Il y en avait 80 000 en 2019. [Lire l'article](#).

### Des écoquartiers partout et pour tous

"Faire des écoquartiers partout et pour tous" et "sortir d'un label d'expert pour aller vers un label au service des élus et des citoyens", tel est le leitmotiv mis en avant par Florian Bercault, maire de Laval et président de la commission nationale des écoquartiers ce 14 décembre à l'occasion de la cérémonie de remise des labels Ecoquartiers 2022 à [30 lauréats](#), dont 6 en région Grand Est (Epernay, Vitry-le-François, Montigny-lès-Metz, Epinal pour deux quartiers, Reichstett). L'idée est de "répondre aux défis de la ville durable : sobriété dans la consommation des ressources et de l'énergie, résilience notamment face au changement climatique, inclusion et création de valeurs sur les territoires. Le ["guide de l'aménagement durable"](#) est un référentiel accessible à tous les porteurs de projets d'aménagement, quel que soit le contexte territorial. Il comprend [20 indicateurs de performance](#). Pour en savoir plus : [la plateforme Ecoquartiers](#)

### Appel à candidature pour des résidences autonomie

La Collectivité européenne d'Alsace et la CARSAT d'Alsace-Moselle lancent un [appel à candidature](#) conjoint dans le cadre de "l'initiative pour le développement des résidences autonomie (IDRA)" financée grâce aux crédits du Ségur de la Santé. Il s'agit de soutenir la création de nouvelles places, qu'il s'agisse de construction neuve ou de transformation, extension. Candidater [par mail](#) à la CARSAT Alsace-Moselle, au plus tard le 30 avril 2023.

### APPEL A PROJETS POUR L'ACCES A LA CULTURE

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a lancé un [appel à projets](#) afin de favoriser l'accès à la culture des personnes qui en sont le plus éloignées et qui relèvent en priorité de sa compétence (jeunes en difficulté, publics en insertion sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap). Date limite de dépôt des dossiers : 17 février 2023

## PERSONNES AGEES

### Face aux dérives du secteur privé lucratif

Quelques jours après la réédition du livre "Les Fossoyeurs" de Victor Castanet, l'Uniopss a appelé les pouvoirs publics à agir enfin pour offrir une vraie réponse à l'enjeu de la perte d'autonomie. Dans son [communiqué de presse du 26 janvier 2023](#), elle souligne une nouvelle fois que la recherche maximale de profits est incompatible avec l'accompagnement des personnes vulnérables, en particulier lorsqu'elles sont en perte d'autonomie. L'Uniopss s'engage à être force de propositions autour de 5 axes majeurs : "renforcer la citoyenneté des personnes accompagnées, accentuer le pilotage territorial des politiques de l'autonomie, revoir le modèle de financement des structures, diversifier l'offre d'accompagnement en facilitant l'innovation, agir face à la pénurie des métiers", pour que l'année 2023 soit "enfin l'année des décisions".



## SANTE

### Télesurveillance

Publiés le 31 décembre 2022 au Journal officiel, deux décrets permettent l'entrée en vigueur d'un modèle de droit commun spécifique à la télésurveillance. Celle-ci a pour but de renforcer le suivi des patients grâce à une prise en charge médicale à distance interactive, coordonnée et personnalisée au plus près du lieu de vie, mais aussi de prévenir les complications – notamment en limitant le risque d'hospitalisation – et donc d'améliorer le confort de vie. [Le 1<sup>er</sup> décret](#) porte sur les modalités d'évaluation et d'inscription au remboursement de la télésurveillance et [le 2<sup>nd</sup>](#), sur la déclaration des activités de télésurveillance des équipes soignantes aux agences régionales de santé (ARS). La France devient le 1<sup>er</sup> pays de l'Union européenne à rembourser (hors expérimentation) les solutions de télésurveillance médicale. Les dispositifs médicaux numériques doivent se conformer aux obligations de sécurité et d'interopérabilité prévues par l'agence du numérique en santé (ANS) et obtenir un certificat de conformité au [référentiel en vigueur](#) (interopérabilité et sécurité).

### Des "lapins" qui coûtent cher

Chaque semaine en France, entre 6 à 10 % des patients ne se présentent pas à un rendez-vous médical qu'ils avaient pourtant pris, alertaient le 26 janvier 2023, [dans un communiqué](#), l'Académie nationale de médecine et le Conseil national de l'Ordre des Médecins. Le phénomène serait de plus en plus fréquent. La prise de rendez-vous par voie numérique (Doctolib) serait particulièrement concernée. Elle dépersonnalise la relation patient-soignant ; elle est souvent prise très longtemps en avance et parfois auprès de plusieurs professionnels simultanément ; l'annulation par l'application numérique n'est pas toujours facile ou est simplement "oubliée". Les temps d'attente sur les standards téléphoniques sont plus facilement acceptés pour une prise de rendez-vous que pour une annulation. La [désertification médicale](#) est aussi en cause... Toujours est-il que cela entraîne une perte de temps de consultation de près de 2 heures hebdomadaires pour le médecin quelle qu'en soit la discipline et, par extrapolation, près de 27 millions de rendez-vous non honorés par an. Cela devient donc un "véritable problème de santé publique" et qui ne peut pas être réduit au simple constat de "l'incivisme" des patients.

### Les Assises de la santé de l'enfant

Les Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant se tiendront à la fin du printemps 2023. Elles doivent permettre une réflexion collective autour de la prise en charge des enfants dans des parcours coordonnés entre la ville et l'hôpital. Il s'agit d'investir durablement sur la santé des enfants et agir ainsi, quels que soient leurs lieux de vie, sur les inégalités de santé qui frappent dès le plus jeune âge. Vous pouvez [apporter vos contributions et propositions concrètes](#) pour aboutir à un plan d'action le plus opérationnel possible.



## SOLIDARITE

### Aidants

L'Unaf a participé le 13 janvier 2023 à la restitution du rapport de l'IGAS intitulé "Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit". L'Unaf est satisfaite de voir plusieurs de ses demandes figurer au titre des recommandations de l'IGAS.

### Lutte contre la pauvreté

La pauvreté monétaire n'est pas tout à fait synonyme de pauvreté budgétaire ; le contexte de vie et le territoire de résidence ont un impact important sur le niveau de budget dont on a besoin pour vivre convenablement. Dans une récente [étude du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (CNLE), des "budgets de référence" ont été calculés pour le milieu rural, la ville moyenne et la métropole du Grand Paris. Calculés par des citoyens réunis en groupes de consensus sur des territoires témoins, ces budgets constituent un indicateur complémentaire à prendre en compte pour orienter les politiques d'inclusion sociale. [Lire l'article](#).

Les ménages souffrent de l'inflation. [Les budgets-types élaborés par l'Unaf](#) révèlent qu'il faut entre 150 et 320 euros en plus par mois à une famille pour disposer d'un budget permettant de vivre une vie décente, par rapport à l'année dernière. C'est dans ce cadre que l'Unaf s'est entretenue le 17 janvier 2023, avec la Direction des Particuliers de la Banque de France. A cette occasion, l'Unaf a remonté les situations concrètes relayées par les Udaf en faisant des propositions. Voir [le Baromètre mensuel](#) de l'inclusion financière de janvier 2023.

### L'intermédiation financière pour toutes les pensions alimentaires

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le service public des pensions alimentaires devient systématique. Depuis cette date, l'intermédiation financière s'applique à toutes les pensions alimentaires fixées dans un titre exécutoire, qu'il s'agisse d'une décision judiciaire ou d'un titre extra-judiciaire comme une convention de divorce par consentement mutuel par exemple. Le service public des pensions alimentaires permet de sécuriser le versement de la pension alimentaire en prévenant le risque d'impayé et de retard de paiement. Il a également pour but d'apaiser les tensions liées aux questions financières entre parents séparés.



## CONSOMMATION

### Ce qui change en 2023

✓ Le délai de rétractation des contrats d'assurance vendus en complément d'un bien ou d'un service passe de 14 à 30 jours. Les consommateurs disposeront désormais de 30 jours pour revenir sur leur signature et renoncer sans frais à l'assurance ou l'extension de garantie souscrite en même temps que l'achat par exemple d'un voyage, d'un appareil électroménager ou d'un téléphone portable.

✓ L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ([ARCEP](#)) interdit aux plateformes de démarchage commercial d'appeler en masse ou d'adresser des sms aux particuliers en utilisant les numéros commençant par 06 ou 07. [Consulter la fiche pratique](#) pour en savoir plus.

✓ Il est désormais interdit de démarcher les titulaires d'un compte personnel de formation par téléphone, par SMS, par mail ou via les réseaux sociaux, si ce démarchage n'a pas lieu au titre d'une action de formation en cours entre le titulaire du CPF et l'organisme de formation. [Consulter la fiche pratique](#).

✓ Les personnes reconnues en situation de surendettement n'auront plus à payer d'indemnités de résiliation pour mettre fin à leur abonnement internet ou de téléphonie (loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat).

✓ La loi [AGEC](#), dite anti-gaspillage, impose aux producteurs, importateurs ou responsables de la mise sur le marché de produits générateurs de déchets de mettre à disposition des consommateurs des fiches produit des qualités et caractéristiques environnementales de manière dématérialisée et accessible sans frais. Il s'agit d'informer les consommateurs notamment sur : la compostabilité, la présence de matière recyclée, la recyclabilité, la présence de terres rares ou de substances dangereuses, la traçabilité géographique, des primes ou pénalités versées au titre de la performance environnementale, pour chaque produit ([décret du 29 avril 2022](#)).

✓ Les établissements de restauration rapide ont dorénavant l'obligation de recourir à des contenants réutilisables pour les repas consommés sur place. Ils ne pourront donc plus servir la clientèle consommant à table avec de la vaisselle jetable ([loi AGECE](#)).

✓ A partir du 1<sup>er</sup> mars 2023, le démarchage téléphonique des consommateurs sera autorisé uniquement du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures. Il sera, en revanche, interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés (décret n°2022-1313). De plus, il est interdit à un même professionnel de démarcher ou de tenter de démarcher téléphoniquement un même consommateur plus de quatre fois au cours d'une période de trente jours calendaires.

✓ A compter d'avril prochain, les tickets de caisse, de carte bancaire, d'automates, les bons d'achat ou de réduction ne seront plus remis automatiquement au consommateur, mais seulement à sa demande. Une affiche lui rappellera que les tickets ne lui seront remis qu'à sa demande. Des exceptions sont prévues comme pour certains produits garantis (électroménager, informatique...), les prestations de services au-dessus de 25€, les péages d'autoroute, les opérations de cartes bancaires annulées... pour lesquels le ticket continuera à être systématiquement remis.

✓ A partir du 1<sup>er</sup> juin 2023, les consommateurs pourront résilier plus facilement les abonnements (gaz, électricité, magazines, internet...) ou les assurances ou mutuelles qu'ils souscrivent en ligne, notamment par le biais d'un "bouton résiliation" facile d'accès sur le site internet du professionnel. La mesure concernera aussi les contrats souscrits en boutique mais dont l'adhésion peut également se faire en ligne. Le consommateur pourra les résilier par voie électronique (loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat).

### **La fin progressive du code-barres au profit du QR Code**

Il accompagne notre quotidien depuis 50 ans : le fameux code-barres noir et blanc et ses 13 chiffres doit laisser sa place, d'ici 2027, au QR Code et ses petits carrés, capable de concentrer un plus grand nombre d'informations, utiles au consommateur pour une consommation responsable et à la chaîne de distribution pour sa gestion des stocks. [Lire l'article](#).

### **Les consommateurs de plus en plus "responsables"**

Selon [le baromètre 2022 de l'Ademe](#), plus de trois Français sur quatre (76 %) entendent se mobiliser en faveur du vêtement d'occasion, soit quatre points de plus par rapport à 2021. Mais plus de 68 % estiment "qu'avec les produits qu'elles proposent aujourd'hui, les entreprises et les marques ne les aident pas à consommer responsable".

### **Tout savoir sur la consommation au jour le jour**

(avec la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est)

Retrouvez ici les dernières actualités : [Amélioration de la médiation bancaire et assurantielle](#) ; [Trop d'appareils électriques du quotidien non conformes](#) ; [Boire suffisamment pour limiter les maladies chroniques](#) ; [Hausse des forfaits mobiles et Internet à venir](#) ; [Produits allégés en sucre... mais riches en gras et en additifs !](#) ; [Soldes d'hiver : rappel des règles](#) ; [Fin du timbre rouge : une version dématérialisée qui pose question](#) ; [Elargissement de la prestation de compensation du handicap](#) ; [Greenwashing : la neutralité carbone devra être prouvée](#).



## **EDUCATION / PARENTALITE**

### **Lutte contre le harcèlement scolaire**

Le 12 janvier 2023, le suicide de Lucas, 13 ans, à Golbey (Vosges), est venu une fois de plus rappeler qu'il est plus que jamais urgent d'agir contre le fléau du harcèlement scolaire, aussi bien à l'école que dans la sphère familiale. Pour aider les familles à évaluer la situation de leur enfant, le Comité des parents contre le harcèlement, qui regroupe parents, associations et forces de l'ordre, lancé en mars 2021 par Marlène Schiappa, s'est saisi du dossier. Il a présenté une [grille d'évaluation du danger](#) le 11 janvier 2023, veille de la mort de Lucas. [Lire l'article](#) en lien.

### **Lutte contre l'évitement scolaire**

Une [circulaire du 5 janvier 2023](#) signée par les ministres de l'Intérieur et de l'Éducation nationale et par la secrétaire d'État à la citoyenneté précise le fonctionnement de l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire. Prévues par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instaurées par un décret du 15 février 2022, cette instance placée sous l'autorité du préfet et du DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale) doit se réunir sous deux mois à compter de la réception de la circulaire.

### **Recherche sur les mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel**

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse publie un [rapport de recherche](#) sur la prise en charge des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel (MAICS), réalisé par la sociologue Marie Romero. Ce rapport présente les résultats d'une étude statistique des données judiciaires sur ces mineurs. La sociologue décrit à la fois les caractéristiques sociodémographiques de ces mineurs, le type d'affaires pour lesquelles ils sont poursuivis et les modalités de leur traitement judiciaire. Elle a également étudié 15 dispositifs spécialisés dans le suivi des MAICS. Son travail permet d'identifier les obstacles, les ressources et les pistes d'amélioration dans la prise en charge de ces jeunes. On pourra lire ici une [synthèse du rapport](#).

### **Education et diversité**

Depuis plusieurs années, les conceptions de l'enfance et de l'adolescence évoluent pour la mise en œuvre d'une éducation plus inclusive. L'enseignement doit aujourd'hui s'adapter aux spécificités des différents élèves, notamment ceux qui ont été placés à la marge de la société. Cette [sélection d'ouvrages](#) propose des pistes de réflexion sur le bien-être social et la capacité de vivre-ensemble ainsi que différents outils pratiques à destination des enseignants et des familles.

### **Les Rencontres du Furet**

Depuis 2020, dans le contexte de la pandémie, les professionnel(le)s de la petite enfance ont connu des situations déstabilisantes qu'ils-elles ont menées dans l'improvisation, l'imagination et la conscience d'être des personnes ressources nécessaires à la communauté éducative... Comment, aujourd'hui, reprendre son souffle ? Comment continuer d'accompagner chaque enfant dans son développement et décliner de manière avisée l'Égalité dans la petite enfance ? L'association Le Furet, basée à Strasbourg, organise le 20 mars ses 3<sup>es</sup> Rencontres (conférences, world cafés, ateliers) autour de spécialistes et de ressources rassemblées par l'équipe d'organisation. En liens: [le programme](#), le [formulaire d'inscription](#).

Le Furet, c'est aussi un magazine, qui a publié en décembre 2022 son [numéro 107](#), dans lequel on pourra notamment lire un article de Mireille Jautzy et Richard Sancho Andreo, autour du "droit à la nature", un sujet porté par l'Académie de la Petite Enfance (APE). Cette association a été créée il y a 7 ans à l'initiative des Diaconesses de Strasbourg et du Furet. Elle rassemble aujourd'hui trois institutions engagées dans la formation des professionnel(le)s de la Petite enfance : EDIAC Formations à Strasbourg, Praxis, Institut du travail social à Mulhouse et Le Furet.



## Enfance et nature

Le [festival Enfance et Nature](#) est organisé chaque année en février par [l'Académie de la Petite Enfance](#) et [la fondation Terra Symbiosis](#). Pendant une semaine, il propose des conférences, des films, des ateliers et des sorties autour de l'importance de la nature pour l'enfant dès le plus jeune âge. La sixième édition a lieu du 30 janvier au 4 février 2023 à Strasbourg, Mulhouse et Muttersholtz. Il y est question d'accès à la nature, de lien sensible, de pédagogie mais également de végétalisation des espaces sans oublier les notions de jeu libre, de risque, de cadre et de la posture de l'encadrant. Les fondateurs de l'APE (*voir page précédente*) ont, dès le départ, ancré leurs réflexions et leurs actions autour des enjeux du développement durable. L'APE a rejoint l'appel "[Tous dehors](#)" et noué des liens étroits avec d'autres têtes de réseaux nationaux et internationaux.

### Petite enfance : "le sac des 1000 premiers jours"

[Le Sac des 1 000 premiers jours](#) est remis aux parents lors du séjour à la maternité. Cadeau de bienvenue dans la parentalité, il est composé de 6 objets du quotidien de tout jeune parent. Ce sont autant d'invitations faites aux parents à adopter des réflexes favorables à la santé d'aujourd'hui et de demain de leur enfant. Ils sont accompagnés d'un [carnet de bienvenue](#), mine d'information pour les parents. Il est expérimenté depuis mars 2022 dans près de 260 maternités réparties sur tout le territoire métropolitain. L'heure est à l'évaluation : l'avis de chaque parent compte. [Participez !](#)

### L'Indice de Position Sociale (IPS)

Le ministère de l'Éducation nationale avait publié le détail par établissement de [l'indice de position sociale \(IPS\)](#) des classes de CM2 et des collèges à la rentrée 2021/2022. L'IPS ? Il s'agit d'un indicateur créé en 2016 par le ministère afin de mesurer aussi finement que possible l'origine sociale des élèves. Il tient compte de la profession des parents mais aussi de facteurs tels que les conditions matérielles du foyer ou les pratiques culturelles de la famille. À travers toutes ces données, l'IPS se propose de dresser le profil social des établissements. On peut constater qu'il existe de nettes différences entre les territoires. En métropole, trois académies ont des IPS inférieures à 100, dont celle de Nancy-Metz (97,54).

Dans une [tribune](#) mise en ligne fin décembre, Pap Ndiaye s'engageait à aller plus loin. Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'il présentera "dans quelques semaines un éventail d'actions visant à favoriser la mixité. Des objectifs seront assignés aux recteurs d'académie, qui, en lien avec les collectivités territoriales, pourront notamment agir sur les affectations scolaires. L'enseignement privé sous contrat devra apporter sa contribution à cet effort". Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique, lui répond qu'il partage la volonté du ministre d'accroître la mixité sociale mais qu'il refuse tout quota ou intégration dans la carte scolaire qui entraverait la liberté d'enseignement. L'IPS moyen du privé se situe légèrement au-dessus de 110. Pour lui, le problème de la France est dans le fait "qu'il y ait des établissements publics très ségrégués à 80 d'IPS, voire beaucoup moins". Il met en cause les "faillites de la politique de la ville" qui ont pu aboutir à la constitution de ces ghettos" [Lire l'article](#)

### Semaine de l'ESS à l'école, du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023

De la maternelle à l'université, dans tous les territoires français, la "Semaine de l'ESS à l'École" vise à développer la culture économique et citoyenne des élèves, mentionnée dans les programmes scolaires. Elle permet de découvrir les fondamentaux (citoyenneté, coopération, démocratie, lucrativité limitée, solidarité ...) qui orientent cette logique socio-économique notamment par la rencontre avec les professionnels locaux de ce secteur. Cette initiative, pilotée par [l'ESPER](#), [l'OCCE](#) et [Coop FR](#) et soutenue par les ministères concernés met un coup de projecteur sur des actions réalisées durant toute l'année scolaire ou spécialement organisées pendant la Semaine. Pour participer ou pour [découvrir les initiatives près de chez soi, c'est ici](#). L'ESPER organise [une série de webinaires](#) pour les acteurs de l'ESS et les bénévoles qui souhaitent intervenir en classes, le 14 février et le 9 mars de 17h à 18h.

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### Vœux et résolutions

Marlène Schiappa, secrétaire d'État en charge de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la vie associative, a annoncé, à l'occasion de ses vœux pour 2023, de prochaines [Assises de la simplification de la vie associative](#), à préparer en lien avec [le Mouvement associatif](#) et le [Haut conseil à la vie associative](#). Elle indique que l'ESS "doit être une économie poil à gratter, une économie qui bouscule l'ordre établi", se souvenant qu'elle fut la dirigeante de l'association "[Maman travaille](#)", et confiant son étonnement sur le faible nombre de femmes endossant le rôle de présidente au sein des structures de l'ESS. La secrétaire d'État lance un podcast intitulé "[Le monde d'avec](#)" pour mettre en lumière certains acteurs et certaines actrices de l'ESS.

### Vie associative

"Les deux tiers des 16 ans et plus contribuent à au moins une association en France : 24% donnent et participent, comme bénévoles ou d'une autre manière, 16% participent mais sans effectuer de dons d'autre part, et enfin 25% donnent sans participer par ailleurs." Ces chiffres sont issus d'une [enquête nationale de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire](#) (Injep), menée en 2021 auprès de 10.000 Français et dont les résultats ont été publiés le 23 janvier 2023.

## NUMERIQUE

### La sécurité des téléservices publics

L'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi) a lancé [MonServiceSécurisé](#), sa plateforme de certification des téléservices publics à toutes les administrations et collectivités. Le référentiel général de sécurité (RGS) vise au renforcement de la confiance des usagers dans les services publics numériques, qu'il s'agisse de sites Internet ou d'applications mobiles. [Lire l'article](#).

### Les plateformes téléphoniques des services publics

Le Défenseur des droits et l'[Institut National de la Consommation](#), ont mené, en partenariat une étude sur l'évaluation de la disponibilité et de la qualité des réponses apportées aux usagers par les plateformes téléphoniques de quatre services publics. Les résultats constatés démontrent que sur les 1500 appels passés 40% n'ont pas abouti avec des disparités importantes entre les quatre organismes : la Caisse d'allocations familiales (CAF), Pôle Emploi, l'Assurance Maladie et la Caisse d'Assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). [Lire le communiqué de presse](#).

### Panoramax

On connaît bien maintenant les "streetview" de Google, Meta ou Apple, qui permettent une navigation virtuelle dans l'espace public. Ces vues ont, outre les risques d'atteinte à la vie privée, l'inconvénient d'être "fermées" et de dépendre du bon vouloir des Gafam pour leur mise à jour. C'est pourquoi l'IGN développe un outil alternatif, la "[fabrique des géocommuns](#)", initiée par l'IGN, qui est une sorte de "wikipédia de la carte". Le principe des géocommuns est de s'appuyer sur des communautés d'acteurs publics, privés ou associatifs pour coproduire des géodonnées d'intérêt général. C'est ainsi que le projet, baptisé [Panoramax](#), ambitionne de répondre au besoin de nombreux acteurs "d'actualiser en permanence l'inventaire du patrimoine mobilier urbain et des voiries : panneaux, poteaux, affleurants, équipements, pistes cyclables, trottoirs etc.". Les données (photos) de Panoramax seront standardisées et anonymisées (floutage des véhicules ou des personnes). Un second projet, baptisé [BatID](#), qui associe l'Ademe et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), ambitionne de créer un "référentiel national des bâtiments" mis à disposition des acteurs publics comme privés. Un troisième projet vise une connaissance actualisée des espaces forestiers, avec notamment la possibilité de mieux prévenir les risques de feux de forêt.



## Intelligence artificielle et Libertés

La Cnil vient de créer son service d'intelligence artificielle pour renforcer son expertise et sa compréhension des risques pour la vie privée tout en préparant [l'entrée en application du règlement européen sur l'IA](#). C'est [à lire sur LeMagIt](#), site Internet dédié aux technologies de l'information

## Données personnelles

Découvrez ce qu'Internet sait de vous ! L'UFC-Que choisir a lancé sa campagne [#JeNeSuisPasUneData](#) le 25 janvier 2023. La plateforme [respectemesdatas.fr](#) permet à n'importe quel utilisateur de "découvrir concrètement quelles sont les données personnelles collectées par les plateformes qu'il utilise". [Lire l'article Que choisir](#).

## EN BREF MAIS IMPORTANT...

✓ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les TPE et les PME éligibles au [dispositif de l'amortisseur électricité](#) et qui rempliraient toujours, après prise en compte du bénéfice de l'amortisseur, les critères d'éligibilité au guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz, peuvent également déposer une demande d'aide et cumuler les deux aides. Pour demander l'aide ou faire une simulation : <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite>. les TPE et PME pourraient demander le report du paiement de leurs impôts et cotisations sociales pour soulager leur trésorerie. Ces reports ne s'appliquent pas à la TVA, aux taxes annexes et au reversement de prélèvement à la source. Les entreprises peuvent demander un délai de paiement à [l'Urssaf](#).

✓ Le Gouvernement a ouvert aux associations le bénéfice des protections tarifaires sur les prix de l'énergie. [Associations, de quoi bénéficiez-vous ?](#)

✓ [Lire ici le dossier d'actualité très détaillé](#), réalisé par la CRESS Grand Est, avec l'ensemble des dispositifs mobilisables pour les associations en difficulté du fait de la crise énergétique.

✓ L'Etat et le Conseil Régional Grand Est ont rassemblé dans un guide les réponses pratiques aux interrogations prégnantes des entreprises en cette période brutale du coût de l'énergie. [Consulter le guide complet](#). [Consulter la fiche synthétique](#). [En savoir + sur les associations et les prix de l'énergie](#).

✓ La Banque de France met à disposition des entrepreneurs un portail d'éducation économique et financière, visant à les sensibiliser et à les informer à toutes les étapes de la vie d'une entreprise, afin de mieux gérer leur entreprise. Le portail pédagogique "[Mes questions d'entrepreneur](#)" est destiné à toutes les tailles d'entreprises.

✓ Pour répondre au besoin des conseils de développement de mieux se connaître, leur [Coordination nationale](#) a conçu un Centre de ressources : [l'Observatoire territorial et citoyen](#). Cet espace permettra de partager les travaux et publications des conseils de développement. Plus de 800 documents produits par les 105 conseils membres de la CNCD seront bientôt disponibles, dont plus de la moitié correspond aux travaux et contributions produits par ces conseils. Lire [l'enquête sur l'évolution de la participation citoyenne à l'échelle intercommunale](#) et des conseils de développement.

✓ Le [Réseau national des budgets participatifs](#) vient officiellement de voir le jour. Les collectivités fondatrices du Réseau se donnent notamment pour objectifs de "valoriser le budget participatif comme une avancée démocratique" et d'"œuvrer pour la reconnaissance institutionnelle de l'outil". Le Réseau s'emploiera à favoriser l'échange de pratiques entre acteurs et à "constituer une base documentaire commune". On rappelle qu'une [charte](#), énonçant "des principes fondamentaux des budgets participatifs en France", avait été adoptée en 2019.

✓ Le savez-vous ? Avec l'essor de la signature électronique, la question se pose : que vaut une signature scannée sur un document officiel ? [La Cour de cassation s'est penchée sur la question](#).

*L'Unaf, les Udaf et Uraf, experts de la réalité de la vie des familles depuis 1945*